

Rue de Brie

94520 Périgny sur Yerres

Tel : 01 45 98 83 50

Courriel : ce.0941395f@ac-creteil.fr

Chers parents,

A compter de lundi 22 juin 2020, l'école accueillera les élèves de façon obligatoire selon le nouveau protocole sanitaire qui prévaut dans toutes écoles de France :

- **Les nouvelles règles de distanciations physiques.**

La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

- **L'application des gestes barrières**

Les gestes barrière rappelés ci-dessous, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;

- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

- Le port du masque

Il est à proscrire pour les élèves en maternelle.

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire, en collège et en lycée) pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Les horaires, l'accueil des entrées et des sorties

- **Horaires inchangés :**

Matin : 8h15 à 8h25, 11h25 à 11h35. **Après-midi :** 13h15 à 13h25 et 16h25 à 16h35. 

- **Votre enfant sera accueilli dans sa classe, avec ses camarades et sa maîtresse.** Il retrouvera une autre ATSEM que celle qu'il avait avant le confinement : **Valérie** chez Morgane, « **Coco** » chez Isabelle et **Corinne** chez Sophie.
- **Les entrées du matin et pour récupérer le soir** se feront par le **grand portail** (arrière de l'école) en suivant le cheminement indiqué par les panneaux. Ensuite, vous confierez votre enfant à l'enseignante ou ATSEM **sans rentrer dans la classe.**
- **Les sorties du matin et pour récupérer le soir** se feront par le **petit portail** (portail habituel) en suivant le cheminement indiqué par les panneaux.
- **Les accueils du matin et du soir péri-scolaire** se feront aux horaires habituels et par le **petit portail.**
- Il faudra prévoir que l'entrée et la sortie des élèves puisse prendre plus de temps que d'habitude.
- Il est important que les horaires soient strictement respectés pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Les récréations

- La cour sera délimitée en deux permettant d'avoir deux classes en même temps mais qui ne joueront pas ensemble.
- La troisième classe ira dans l'espace devant le grand portail.
- Un roulement sur les lieux se fera pour ne pas pénaliser une classe.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- **Nous vous demandons donc de ne plus apporter de jouets comme cela était en vigueur depuis le 11 mai.**

Le nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Péri-scolaire, cantine

- Pour le **centre de loisirs**, veuillez-vous référer aux informations qui seront envoyées ultérieurement par la mairie.
- **Cantine** : Un mail a été envoyé mardi 16 /06 vous demandant vos besoins.
- Il y aura trois services, un service par classe. Une désinfection aura lieu après chaque service.

Protocole sanitaire

- Sous votre entière responsabilité, merci de vérifier quotidiennement la température de votre enfant avant de l'emmener à l'école. Elle ne doit pas dépasser 37,8°. Apprendre les gestes barrières et nous fournir un numéro de téléphone à joindre d'urgence en cas de signes de maladie pendant la journée (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, trouble digestif, fièvre ou sensation de fièvre). **DANS CE CAS, VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ETRE ADMIS ou RESTER DANS L'ÉCOLE AFIN DE NE PAS CONTAMINER LES AUTRES ENFANTS ET LES ADULTES.**
- En cas de suspicion d'infection au **Covid-19** (enfant ou membre de la famille) en **informer l'école le plus rapidement possible.**
- En cas de survenue ou de suspicion de maladie chez un enfant pendant le temps scolaire, celui-ci sera immédiatement isolé dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher le plus rapidement possible.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- Eviter les contacts.
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence des soins de la région.
- Si les symptômes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.
- La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui iront dans une autre salle de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée.
- La personne qui prend en charge ce malade devra aussi être dotée d'un masque et de gants.
- S'il s'agit d'un adulte, celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Nous restons à votre disposition pour de plus précision,

Bien cordialement,

L'équipe enseignante